

RÈGLEMENT NUMÉRO 265-2018

RÈGLEMENT FIXANT LA TARIFICATION POUR L'EXERCICE 2019

ATTENDU QU'en vertu des articles 244.1 à 244.10 de la Loi sur la fiscalité municipale, la Ville de Warwick peut établir par règlement, une tarification pour l'utilisation de biens, de services ou d'activités;

ATTENDU QUE, lors de la séance extraordinaire du 10 décembre 2018, en vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), un avis de motion a été donné par la conseillère madame Amélie Hinse et un projet de règlement a été présenté au conseil de la Ville de Warwick;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron, appuyé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité que le règlement portant le numéro 265-2018 soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce qui suit :

Article 1

Le conseil municipal de la Ville de Warwick décrète l'imposition des tarifs suivants pour différents biens, services et activités offerts à ses citoyens :

1. Administration générale

1.1 Documents municipaux

Rapport d'événement ou d'accident.....	16,00 \$
Copie d'un plan général des rues ou de tout autre plan.....	3,90 \$
Copie d'un extrait du rôle d'évaluation.....	0,50 \$ /unité
Copie de règlement municipal (ce montant ne pouvant excéder la somme de 35 \$).....	0,40 \$ /page
Copie du rapport financier.....	3,20 \$
Reproduction de la liste des contribuables ou habitants	0,01 \$ /nom
Reproduction de la liste des électeurs ou des personnes habiles à voter lors d'un référendum	0,01 \$ /nom
Photocopie d'un autre document	0,40 \$ /page
Page dactylographiée ou manuscrite.....	3,90 \$
Photographie 5 x 7 pouces.....	4,80 \$
Photographie 8 x 10 pouces.....	6,25 \$
Copie de plan	1,75 \$ du m ²
CD ou DVD	15,75 \$
Confirmation de taxes par télécopieur :	
- Agents immobiliers, évaluateurs, etc.	5,00 \$
- Notaires, créanciers hypothécaires, etc.....	10,00 \$

1.2 Immonet (services en ligne)

Pour la consultation du rôle d'évaluation, les coûts par transaction exigés sont de :

- Notaires et créanciers hypothécaires, etc.
(utilisateur régulier) 39,75 \$ + taxes
- Notaires et créanciers hypothécaires, etc.
(utilisateur occasionnel) 55,00 \$ + taxes

2. Loisirs, culture et vie communautaire

2.1 Animation terrains de jeux (été 2019)

Résidents

- 1^{er} enfant 165 \$
- 2^e enfant d'une même famille 160 \$
- 3^e enfant d'une même famille 145 \$
- 4^e enfant d'une même famille 130 \$

2.2 Terrains de balle et de football (été 2019)

- Location saison estivale :
 - Équipe adulte : 125 \$ /équipe
 - Équipe âgée de moins de 18 ans : 100 \$ /équipe
- Tarif horaire (jour) 40 \$
- Tarif horaire (soir) 50 \$
- Tournoi fin de semaine (vendredi au dimanche) 350 \$
- Journée complète 200 \$

2.3 Bibliothèque (1^{er} janvier au 31 décembre 2019)

2.3.1 Retards

- Volumes, périodiques et nouveautés jeunes 0,10 \$ /jour
- Nouveautés adultes, CD-Rom, vidéocassettes, DVD et disques compacts 0,50 \$ /jour

2.3.2 Abonnements

- Résidents Aucuns frais
- Carte perdue ou volée 2 \$

2.3.3 Activités d'animation

- Membre 2 \$
- Non-membre 5 \$

2.3.4 Accès internet

- Utilisateurs Aucuns frais

2.4 Frais de non-résidents (municipalités n'ayant pas d'entente) *

- 2.4.1 Animation terrains de jeux (été 2019) 258 \$ /enfant
- 2.4.2 Baseball mineur (été 2019) 150 \$
- 2.4.3 Bibliothèque – Abonnements (1^{er} janvier au 31 décembre 2019) 198 \$
- 2.4.4 Cours de tennis (été 2019) 150 \$
- 2.4.5 Hockey mineur (saison 2019-2020) 365 \$
- 2.4.6 Patinage artistique (saison 2019-2020) 365 \$
- 2.4.7 Piscine (1^{er} janvier au 31 décembre 2019) 60 \$ /session
- 2.4.8 Soccer (été 2019) 150 \$

* Sur présentation de leur compte de taxes, les propriétaires non-résidents sur le territoire de la Ville de Warwick auront accès au service de loisirs et culture sans avoir à défrayer ces frais.

3. Travaux publics et hygiène du milieu

3.1 Transport de neige au dépôt de neiges usées

- Camion 2 essieux 14,50 \$ du voyage
- Camion 3 essieux 18,85 \$ du voyage
- Camion remorque 33,35 \$ du voyage

4. Urbanisme

4.1 Permis

- Colportage * 200 \$ par personne

* Aucuns frais ne seront exigés pour les organismes à but non lucratif ou les écoles.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur lors de sa publication conformément à la Loi et modifie toutes dispositions d'un règlement antérieur.

DONNÉ À LA VILLE DE WARWICK, ce quatorzième jour du mois de janvier de l'an deux mille dix-neuf.

Diego Scalzo, maire
Président

Lise Lemieux, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière